

Indemnité forfaitaire (IFF) ou indemnités de stage ? J'ai le choix



C'est une demande forte du SE-UNSA. Après les interventions de notre syndicat, les services de l'Académie de Grenoble prennent en compte la possibilité de ce choix.

Les stagiaires, sous certaines conditions, peuvent avoir un intérêt financier à opter pour l'indemnité « décret 2006-781 du 3 juillet 2006 » plus avantageuse que l'indemnité forfaitaire de 100€/mois.

Nous pouvons faire ce calcul. Pour cela, rien de bien compliqué. Complète les informations dans les cellules grisées puis envoie ce document à JM François (jean.michel.seunsa74@gmail.com ou 06 17 61 72 71... Nous te renverrons rapidement le montant de l'indemnité à laquelle tu peux prétendre et le descriptif de la marche à suivre.

nombre de jours de formation	montant de l'indemnité	nombre de périodes de formation	km AR lieu de formation domicile ou établissement (le plus proche)	nbre AR /période	montant km	total
	1er mois					
	2ème mois au 6 ème					
	à partir du 7ème mois					
total		total				
		total général				

Les jours de formation sont les **jours passés à l'espé.**

Les périodes correspondent **aux semaines.**